



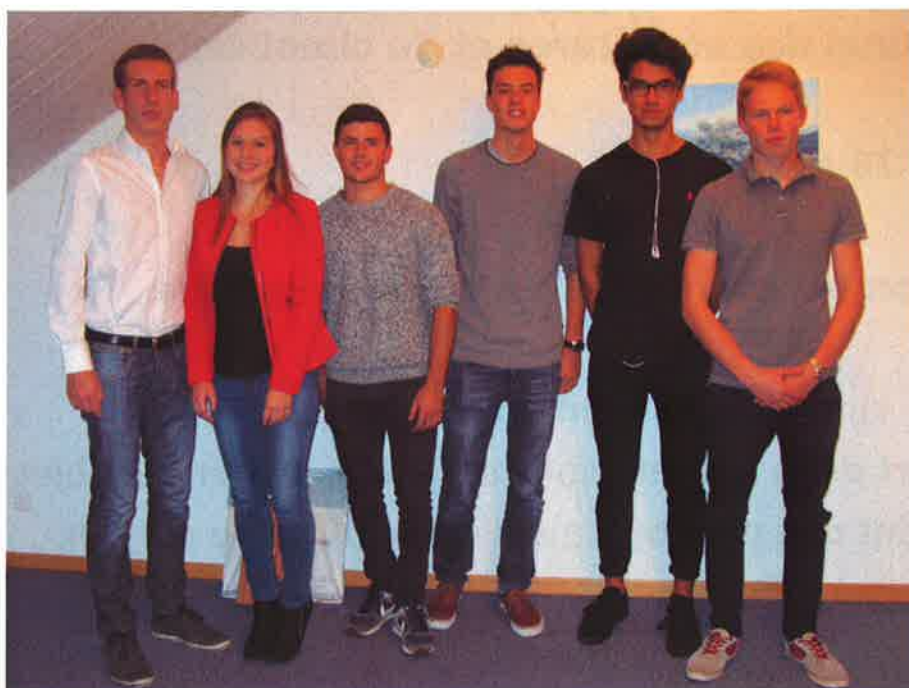
www.vufflens-la-ville.ch

Vufflens-la-Ville

# Bulletin d'informations officielles

Décembre 2015

No 4



Réception des jeunes nés en 1997  
par la Municipalité le 30 octobre 2015

## Agenda 2016

- 19 mars : Soirée de gym
- 23 avril : Soirée de l'Harmonie du Pontet
- 28 mai : Arrivée du Tour du Pays de Vaud
- 25 juin : Spectacle des écoles
- 27 août : Marché artisanal
- 12 novembre : Soirée du Tennis

## Séances du Conseil Communal

- Jeudi 28 janvier, à 20h
- Mercredi 23 mars, à 20h
- Mercredi 15 juin (comptes 2015)
- Mercredi 26 octobre (arrêté d'imposition)
- Mercredi 14 décembre (budget 2017)

## Dans ce numéro :

Décisions du Conseil communal	2
Brèves de la Municipalité	4
Municipalité 2011-2016 et informations diverses	16
Pic & Croc	20
Calendrier de l'Avent	22
Contes et musique	24
Telethon	25
Cartons du cœur	26
Vufflens la Gym	27
Sapins de Noël	31

## **Conseil communal du 28 octobre 2015**

### **PREAVIS MUNICIPAL N° 4/2015 : «Adoption du règlement communal des sépultures et du cimetière»**

Dans sa séance du 28 octobre 2015,

#### **Le Conseil communal de Vufflens-la-Ville**

- vu le préavis municipal N° 4/2015;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a décidé

(à une large majorité, moins 2 abstentions)

1. D'adopter le règlement communal des sépultures et du cimetière;
2. De fixer l'entrée en vigueur du règlement dès son approbation par le Chef du Département de la santé et de l'action sociale et l'échéance du délai référendaire et de requête à la Cour constitutionnelle.

## **PREAVIS MUNICIPAL N° 5/2015 : «Arrêté d'imposition pour l'année 2016»**

Dans sa séance du 28 octobre 2015,

### **Le Conseil communal de Vufflens-la-Ville**

- vu le préavis municipal N° 5/2015;
- adopté en séance de Municipalité du 28 septembre 2015;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a décidé  
(à l'unanimité)

1. De fixer à 67% l'impôt cantonal de base pour l'année 2016, le taux de l'arrêté d'imposition sur le revenu et la fortune des personnes physiques, l'impôt à la source, l'impôt spécial dû par les étrangers, le bénéfice net et le capital des personnes morales;
2. De maintenir inchangés, pour l'année 2016, les autres impôts entrant dans l'arrêté d'imposition;
3. De maintenir à 5% l'an le taux d'intérêt de retard sur toute contribution impayée perçue directement par l'autorité communale;
4. De maintenir le coefficient des amendes, lors de soustractions d'impôts et de taxes qui sont propres à la Commune, soit huit fois le montant de l'impôt ou de la taxe soustrait, indépendamment de celui-ci.

## ***Les brèves de la Municipalité***

### **Problématique des nuisances, sonores notamment, émises par la zone industrielle**

#### **Historique**

En préambule, la Municipalité rappelle que la zone industrielle, dont la création remonte à 1964, est régie par un plan partiel d'affectation, datant de 1998, dont le règlement a été âprement négocié par la Municipalité de l'époque et approuvé par le Conseil communal. Le PPA a également été approuvé par la Commune d'Aclens et le Département des infrastructures. La Municipalité actuelle n'a pas le choix, elle doit appliquer ce Règlement. En d'autres termes, la Municipalité ne peut pas refuser un projet qui s'avère conforme au plan partiel d'affectation et aux normes en vigueur, édictées par la Confédération et/ou le Canton. La tâche de la Municipalité consiste dès lors à vérifier la conformité des demandes et à négocier avec les entreprises intéressées, de façon à optimiser les projets et réduire au strict minimum les nuisances de tous ordres.

Le refus d'un projet conforme en tous points aux exigences légales exposerait notre Commune, et le cas échéant la Municipalité, à des procédures devant les Tribunaux, mais également à des prétentions en dommages et intérêts.

Par contre, la Municipalité peut dans chaque cas utiliser les moyens disponibles, en particulier le principe de prévention, qui permet d'exiger des mesures techniquement possibles et économiquement supportables, afin de limiter au maximum les diverses nuisances.

#### **Actions entreprises par la Municipalité**

**Dès 2013**, nous avons contacté les entreprises Coop et RailCare afin que les wagons frigorifiques soient déplacés, dans le but de limiter les nuisances sonores créées par les compresseurs ; nous sommes également intervenus auprès du SIVA au sujet des containers stationnés sur le faisceau d'échange. La même année des contacts ont été pris avec la Direction générale de l'environnement pour demander que des mesures du bruit nocturne soient réalisées à l'Arzillier. Celles-ci ont été effectuées du 5 au 10 mars 2014.

Pleinement consciente de l'importance que revêtent les nuisances sonores dans la qualité de vie de la population, la Municipalité a contacté, dès juin 2014, un acousticien indépendant M. Kalberer. Celui-ci est désormais associé à l'analyse de tous les dossiers concernant les gros projets pouvant se concrétiser dans la ZI, aussi bien sur le territoire de Vufflens-la-Ville que sur celui d'Aclens.

A fin août 2014, suite à des nuisances acoustiques nettement plus fortes qu'à l'accoutumée, notre intervention auprès de RailCare a permis de faire replacer immédiatement le filtre du véhicule thermique, lequel avait été retiré.

**2015** : Dès réception du projet de H2M, nous avons procédé à une analyse critique du dossier, avec l'appui de notre acousticien. Plusieurs séances avec ce dernier ont été nécessaires pour identifier les points critiques. Ce travail a permis de fixer nos nombreuses exigences à l'égard de H2M.

La Municipalité a rencontré les représentants de cette société à plusieurs reprises. Le dossier initial montrait déjà un respect quantitatif des normes. De ce fait, les négociations ont été serrées. Un strict respect du principe de prévention a néanmoins été exigé, ce qui a permis d'obtenir les améliorations suivantes :

- Mesures de protection complémentaires (capotage et couverture) relatives à l'installation de lavage et à la zone de concassage.
- Interdiction de principe de toute activité bruyante sur le site, en dehors de la période diurne (7h à 19h). Des exceptions à cette règle sont possibles, mais la réalisation d'activités bruyantes nocturne est subordonnée à une autorisation préalable de la Municipalité.
- Mesures permettant de limiter au strict minimum les émissions de poussières, tant auprès des machines que lors de la circulation des camions et autres engins.
- Etablissement d'un règlement d'exploitation qui précise les conditions qui s'appliquent sur la surface exploitée.
- Suivi de l'exploitation par la Municipalité et la Commission ad'hoc.

Il vaut la peine de souligner que les mesures qui ont été négociées avec H2M, acceptées par cette entreprise et intégrées à la demande de permis de construire se traduisent par une diminution de l'ordre de 6 dB du niveau d'évaluation caractérisant les nuisances. Cela permet à ce projet de respecter la valeur légale avec une marge d'environ 9 dB, ce qui est considérable.

La Municipalité a également désigné une commission extra-parlementaire composée de personnes résidant à différents endroits de la Commune. Elle est composée de citoyens de Vufflens-la-Ville qui sont :

- Mme Monique Verly, membre du Conseil communal
- Mme Nadine Frossard Goy, membre du Conseil communal
- M. Gilbert Cavedon
- M. Thierry Marchon
- M. Yves Trottet, membre du Conseil communal

Cette commission a déjà siégé à 3 reprises et a étudié avec la Municipalité les différentes versions du rapport d'étude d'impact relatif au projet H2M. Elle a également pris connaissance de l'évolution du projet. Cette commission a émis des propositions, qui ont été prises en compte par la Municipalité.

Deux rendez-vous sont déjà agendés avec la commission à fin octobre et mi-novembre pour l'analyse des dossiers à venir.

Des contacts ont également été pris avec les CFF, en vue de limiter le bruit lié au rail dans son ensemble.

Il n'est donc pas exagéré de dire que la problématique liée aux nuisances de la zone industrielle est une préoccupation majeure et quasi quotidienne de la Municipalité. De manière générale, il s'agit de deux séances supplémentaires par semaine pour la Municipalité.

### **Tout-ménage de l'association Stop-Bruit**

Vous avez tous reçu un tout-ménage présentant les actions entreprises par l'association Stop-Bruit. Vous pouvez constater que, « sans faire grand bruit » la Municipalité a agi et pris des mesures bien avant ses rencontres avec cette association ; elle a, en particulier, demandé à H2M des mesures constructives et préventives, en vue de limiter les nuisances, sonores principalement, allant nettement au-delà des propositions de l'association.

Lors de la première rencontre avec l'association Stop-Bruit le 17 août 2015, il s'agissait de comprendre le but visé par cette association et de connaître ses revendications. La deuxième rencontre a eu lieu le 28 septembre en présence de notre acousticien. Ce dernier a fait état des différentes améliorations apportées au projet de H2M, particulièrement en ce qui concerne les protections antibruit et leur portée en termes de réduction du niveau des nuisances sonores. Il a également rappelé la portée des normes légales fédérales.

## **Mise à l'enquête du projet H2M**

Le projet correspond désormais aux exigences de la Municipalité, lesquelles vont bien au-delà des exigences légales et réglementaires minimales. Tenant compte de ces éléments, le projet est à l'enquête publique du 17 octobre au 15 novembre 2015. La Municipalité rappelle une fois encore qu'elle ne peut pas refuser de mettre un projet à l'enquête publique.

## **Suite des opérations**

La vision unanime de la Municipalité est de continuer à porter une attention soutenue et critique à tous les nouveaux projets concernant la Zone industrielle. Le collège municipal est tout à fait conscient des nuisances que la zone peut générer. La Municipalité exigera de la part de toutes les entreprises des mesures efficaces afin de réduire les émissions sonores au strict minimum.

Pour les dossiers sis sur le territoire communal, la Municipalité agit très en amont de la mise à l'enquête, en négociant avec les entreprises concernées. A titre d'exemple, la Coop devra suivre une procédure d'étude d'impact sur l'environnement et non produire une simple notice d'impact, ainsi que cette société l'avait initialement prévu ; en d'autres termes, l'analyse des impacts du projet Coop devra être beaucoup plus fouillée.

Notre objectif est également de faire tout ce qui est en notre pouvoir, afin de limiter les bruits émis par le rail.

La commission de suivi sera naturellement associée à toutes ces démarches.

En conclusion nous insistons sur le fait que la Municipalité mettra en œuvre tous les moyens à disposition et consacra tout le temps nécessaire à obtenir une réduction des nuisances environnementales, dans le respect de la légalité, en insistant auprès de chaque entreprise pour qu'elle prenne toutes les mesures techniquement possibles et économiquement supportables.

## ***Ingrid Rossel, syndique***

### **Réorganisation scolaire**

Une séance a eu lieu début juillet avec les 6 syndics des communes du bas de l'Asicope, en la présence des députés Mme Valérie Induni et M. Alexandre Berthoud. La séance avait pour but d'expliquer à Mme la Conseillère d'Etat A.-C. Lyon l'incompréhension de la décision 142, à savoir le refus pour ces communes d'avoir un établissement secondaire. D'autres établissements dans le canton ont été autorisés avec moins d'élèves et moins d'habitants.

Si les communes Asicope trouvent un terrain d'entente, Mme A.-C. Lyon pourrait revenir sur sa décision. Actuellement les discussions sont en cours.

### **Cantine Pic et Croc de Vufflens**

65 élèves sont inscrits pour les repas de midi à la rentrée d'août. Cela représente une centaine de repas par semaine.

Les petits-déjeuners ne connaissent pas un franc succès. Nous allons étudier pour la rentrée 2016, la possibilité d'une extension de la garde l'après-midi, depuis la fin des cours. Nous enverrons un questionnaire aux parents concernés afin de voir si cette idée répond à un besoin.

### **Groupe de travail pour les seniors**

Pro-Senectute réalise en ce moment l'étude pour un village solidaire. En fonction des résultats, la Municipalité examinera si cette étude répond à un besoin de notre population, et cas échéant, nous vous proposerons un projet.

### **Ajerco**

Le comité directeur a terminé son plan de développement pour le parascolaire. Hélas, le conseil intercommunal n'a pas pu se prononcer, car selon la nouvelle loi sur les communes, il faut d'abord modifier 2 ou 3 articles des statuts, en raison d'un choix différent de financement pour le préscolaire et le parascolaire. Ces modifications devront être validées par tous les conseils communaux ou généraux de chacune des communes Ajerco.

Une fois cette procédure terminée, le CI Ajerco pourra alors valablement se prononcer sur ce plan de développement.



## **Plan directeur du Gros-de-Vaud**

Les remarques, suite à l'enquête publique du plan directeur du Gros-de-Vaud sont en cours de traitement. La date initialement prévue en décembre pour une validation de ce document par les Conseils Communaux ou Généraux sera reportée vraisemblablement en mars 2016.

Des discussions sont en cours afin de trouver un consensus avec certaines communes.

## **Tea-room et tennis**

La société du tennis est en train de finaliser un accord avec le promoteur acquéreur du terrain utilisé par la société. Si cette solution est retenue, la commune pourrait accorder un droit de superficie pour construire un tennis à proximité du skate-parc. L'investissement du nouveau terrain de tennis sera à la charge du promoteur.

Dans cette perspective, la Municipalité vous proposera un projet de construction d'un tea-room avec agence postale, et dépôt de pain, intégrant les locaux du Club-House du tennis.

C'est une première information, vous serez tenu au courant de l'avancement de ce projet lors du Conseil de décembre.

## ***Roger Weissbrodt, municipal***

### **Police des constructions**

Trois permis de construire, relatifs au logement, ont été délivrés, dont deux à la Ruelle, l'un pour 11 appartements, le second pour 5. Quant au troisième permis, il concerne l'ancienne auberge où 7 appartements seront construits.

### **Mobilité – horaire CFF**

La mise en place du nouvel horaire CFF nous a réservé une surprise agréable. **A 6, 7 et 8 heures, une desserte supplémentaire nous est désormais proposée aux 17 en direction de Lausanne.** Cette desserte complète celles des 42 et 50. Remarquons qu'il est également possible de prendre le train aux 06, en direction de Cossonay-Penthalaz, de descendre à cette gare et de reprendre deux minutes plus tard le train en direction de Lausanne. Dès 22 heures, seules subsistent les départs aux 42 et 50.

Pour le retour depuis Lausanne, une desserte supplémentaire nous est également **proposée aux 34, à 16 et 17 heures, du lundi au vendredi.** Cette offre complète les départs aux 01 et 54 depuis Lausanne.

## Mobilité – ligne TL no 56

La ligne 56 – Crissier centre, Villars Ste-Croix, Mex – est en baisse de fréquentation depuis plusieurs années. Cette baisse s’est accentuée avec la mise en service de la ligne 91 (Villars-Ste-Croix – Bussigny, gare CFF). Cette ligne est la moins fréquentée du réseau TL (moins de 10'000 voyageurs en 2014). Les TL se sont approchés de nous pour nous proposer une reconfiguration de l’offre sur ce secteur, soit une liaison direction vers la gare de notre village.

L’offre est la suivante : une offre en heures de pointe, toutes les 30 minutes, le matin de 6h25 à 08h40, le soir en 16h45 à 19h20. Une paire de courses a été ajoutée, suite à la demande de la commune de Mex, entre 12 et 14 heures (cette paire de courses est financée par Mex !). Le transport est assuré par des minibus de 10 places et fait partie intégrante de la zone Mobilis 15.

Cette offre, calquée sur l’horaire CFF, est valable pour la seule année 2016. Elle fera l’objet d’une évaluation. Elle pourra, le cas échéant, être reprise par Car Postal.

Outre celui de la Gare, deux arrêts sont prévus à Vufflens-la-Ville : devant la Seringue et au Cuvillard.

Les voyageurs seront déposés devant la gare, où un aménagement devra être réalisé. La dépose des voyageurs effectuée, le bus empruntera le chemin, tournera autour du tilleul et reprendra les voyageurs pour remonter en direction du village, puis de Mex.

Nous nous réjouissons de cette nouvelle possibilité : elle répond à de nombreuses demandes. A nous, utilisateurs des transports publics, de montrer qu’elle correspond à un réel besoin.

### Ligne 56

Nouveau parcours pour cette ligne « Vufflens-la-Ville, Gare — Mex VD, Richardaz ».

Dès le 28.11.2015, les horaires seront disponibles sur [www.t-l.ch/2016](http://www.t-l.ch/2016)



## ***Eric Maeder, municipal***

### **Fête nationale**

125 personnes ont participé à la manifestation. L'apéro et le repas ont été offerts par la Commune. La Gym hommes s'est occupée de l'organisation et de la préparation du repas.

Merci à la Gym hommes pour l'organisation de cette soirée et l'Harmonie du Pontet pour les prestations musicales, et merci également au Président du Conseil pour son allocution.

**La traditionnelle sortie de nos aînés a eu lieu le 26 août** 79 personnes ont participé : visite des mines de sel à Bex et Vinorama qui est situé sur la commune de Rivaz où nous avons vu un film sur le travail de la vigne et dégusté deux grands vins de la région.

Une superbe occasion pour la délégation Municipale de retrouver une génération de personnes agréables et reconnaissantes.

**Le 29 août 15ème marché artisanal** une centaine d'artisans a animé le village sous un soleil de plomb. La surprise est venue du comité d'organisation : en place depuis quinze ans celui-ci a décidé de passer la main à de nouvelles forces. Quatre citoyens de notre village ont décidé de reprendre le flambeau.

La Municipalité tient à remercier l'ancien comité d'organisation qui a œuvré pendant toutes ces années pour mettre sur pied ce marché et animer notre village.

Pour info : la Commune soutient financièrement le GSL à raison de Fr. 1550.-.

**Le 24 septembre** une délégation Municipale s'est rendue au domicile de M. et Mme Neuenschwander pour les féliciter et apporter les vœux des autorités villageoises pour marquer leurs noces d'or. A cette occasion une corbeille garnie avec des produits régionaux leur a été offerte.

**Le 5 octobre** cette fois-ci pour des noces de diamant une délégation Municipale s'est rendue au domicile de M. et Mme Hämmerli pour les féliciter à leur tour.

Le même cadeau leur a été offert.

La Municipalité a décidé en collaboration avec Penthaz, Penthaz, Dailens, Lussery-Villars et Mex d'accueillir en 2016 le départ et l'arrivée d'une étape du tour du Pays de Vaud cyclistes, soit 25 équipes de 6 coureurs et leurs accompagnants. Ce sera **le dimanche 29 mai 2016**. Il s'agira de mobiliser des forces bénévoles pour assurer les tâches nécessaires qui permettront à Vufflens-la-Ville «d'être visible sur une manifestation sportive à audience internationale». Le départ sera donné à Penthaz, les cyclistes feront deux passages dans les villages cités et l'arrivée est prévue à Vufflens-la-Ville sur la route de Bovon.

**Contrôle radar** Après 6 mois d'utilisation voici un tableau des mesures effectuées.



## Contrôle radar

	Date	Valeurs
Rte de Bovon école dir. centre du village	5 au 13 Mai 15	27576
Grand-rue 48 dir. centre du village	19 au 27 Mai 15	19717
Rte de Bovon école dir. centre du village	24 au 30 Août 15	18048
Grand-rue église dir. Lsne	24 au 1 Oct. 2015	31832
Rte du Cuvillard Grands-champs montée	9 au 16 Oct. 15	27071
Grand-Vigne dir. salle de sport	20 au 27 Oct. 15	5815

**Le conseil du 28 octobre 2014** je vous annonçais qu'on voulait louer le toit de la salle de sport pour la pose de panneaux photovoltaïques. Après l'étude de charge qui était bonne, un contrôle d'étanchéité a été effectué. Malheureusement l'état de la toiture plate présente des symptômes d'usure, bien qu'étanche la toiture n'a pas une expérience de vie encore de vingt ans, condition requise pour la pose de panneaux solaires. La société Siren a renoncé au projet.

On peut constater que la V85 est inférieure à la vitesse autorisée.

## Vufflens-la-Ville

Véhicules	Vd[km/h]	Vmax[km/h]	V85 [km/h]	Excès de vitesse
3468	27	63	34	0.05 %
5194	38	89	46	6.75 %
2915	27	56	35	0.05 %
3080	32	63	40	0.26 %
3274	41	87	48	8.27 %
790	30	68	40	0.74 %

## ***Michel Gruaz, municipal***

### **Domaine de l'eau remplacement des conduites**

Sur la base du préavis 3/2013, vous avez accepté un investissement de Fr. 520'000.- pour le remplacement des conduites du chemin de la Rie-Pré-Montagnon et Nord des Mainnesses. Malgré les soucis découlant de surcoûts liés à la découverte de matériaux pollués, le décompte clôture-ra, après réalisation des servitudes, à environ Fr. 503'000.-. En outre, une subvention de l'ECA de l'ordre de Fr. 50'000.- nous sera versée prochainement, laquelle viendra en déduction du montant cité. Dès réception des plans du bureau d'ingénieurs nous établirons des servitudes avec les propriétaires des biens-fonds concernés par le passage des conduites.

### **Bâtiments**

Suite à un dégât d'eau en 2013, le revêtement de sol de la bibliothèque a été remplacé par la pose d'un carrelage. Les murs ont aussi été réfectionnés. Durant l'été le personnel communal et les dames de la bibliothèque ont été mis à contribution pour procéder à une partie du déménagement, au nettoyage et à la remise en place des livres. Le revêtement et les diverses prestations ont été pris en charge par l'assurance de la PPE.

\*\*\*\*\*





### A QUI INCOMBE L'ENTRETIEN DES OUVRAGES DE PROTECTION ?

Le propriétaire, privé ou collectivité publique, d'un ouvrage de protection est responsable de son entretien.

Selon la situation, ces frais peuvent être partagés entre les propriétaires bénéficiaires de la mesure de protection.

### POUR EN SAVOIR PLUS...

Les cartes de dangers naturels peuvent être consultées auprès des services communaux et seront progressivement publiées sur le guichet cartographique cantonal ([www.geo.vd.ch](http://www.geo.vd.ch)).

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de l'administration communale ou sur le site internet des dangers naturels, notamment les documents suivants :

- Vade-mecum
- Questions fréquentes
- Directive cantonale sur les dangers naturels
- Transcription des dangers naturels dans les plans d'affectation et permis de construire – Guide pratique vaudois

#### LIENS UTILES:

[www.vd.ch/dangers-naturels](http://www.vd.ch/dangers-naturels)  
[www.bafu.admin.ch/naturgefahren](http://www.bafu.admin.ch/naturgefahren)  
[www.dangers-naturels.ch](http://www.dangers-naturels.ch)  
[www.planat.ch](http://www.planat.ch)  
[www.protection-dangers-naturels.ch](http://www.protection-dangers-naturels.ch)  
[www.eca-vaud.ch/prevenir](http://www.eca-vaud.ch/prevenir)

Conception: DGE - Unité des dangers naturels / Janvier 2015

Illustration & graphisme: [www.twistandtrout.com](http://www.twistandtrout.com)

Avec le soutien de:



## **Municipalité 2011-2016**

[commune@vufflens-la-ville.ch](mailto:commune@vufflens-la-ville.ch)

**ROSSEL Ingrid**

*Syndique*

**Tél. 021 701 02 27**

Administration générale, Police, CODIR Gros-de-Vaud ARGdV, Ecoles, Passeports-vacances, Bibliothèque, Garderie, Parascolaire, Présidence de l'Asicope et de l'Ajerco

*Municipaux :*

**BERTHOUD Olivier**

**Tél. 021 701 34 92**

Finances, SIVA, PAC Venoge, Assurances, Présidence SAF RC 177

*Vice-Syndic 2011-2012 et 2015-2016*

**GRUAZ Michel**

**Tél. 021 701 35 33**

Bâtiments, Eau, Gaz, Télé réseau, Epuration, Forêts, Refuge, Gravière de Sency, Viticulture, Domaines

*Vice-Syndic 2014-2015*

**MAEDER Eric**

**021 701 35 80**

Routes et chemins, Véhicules et Machines, Protection civile, Service défense incendie et secours, Cours d'eau, Eclairage public, Loisirs et Sports, Manifestations

*Vice-Syndic 2013-2014*

**WEISSBRODT Roger**

**Tél. 021 701 43 41**

Police des constructions, Urbanisme, Gestion déchets, Décharges, Services sociaux, CODIR Araspe, Site et bureautique, Informatique, Mobilité

*Vice-Syndic 2012-2013*

**Secrétaire municipale**

**BÖHLEN Sandrine**

**Tél. 021 701 32 55**

[sandrine.bohlen@vufflens-la-ville.ch](mailto:sandrine.bohlen@vufflens-la-ville.ch)

**Boursière**

**NIJENHUIS Dominique**

**Tél. 021 701 24 96**

[bourse@vufflens-la-ville.ch](mailto:bourse@vufflens-la-ville.ch)

**Contrôle des habitants**

**GINDROZ Cornelia**

**Tél. 021 701 32 55**

[cornelia.gindroz@vufflens-la-ville.ch](mailto:cornelia.gindroz@vufflens-la-ville.ch)



**Employés communaux :**

CARRARD Daniel                      **Tél. 079 399 47 22**

LEFEBVRE Eric                        **Tél. 079 742 96 45**

**Administration communale**

Rue de la Poste 10

**Tél. 021 701 32 55 / fax 021 701 57 33**

Jours et heures d'ouverture

Mardi : 9h à 12h - 14h à 19h

Mercredi et vendredi : 9h à 12 h

**CMS Centre Médico-Social**

Rue des Laurelles 1

1304 Cossonay

**Tél. 021 863 60 70**

**Agence  
d'assurances  
sociales**

Rue des Champs 5

1040 Echallens

**Tél. 021 886 12 98 – Fax 021 886 12 81**

**Centre social régional**

[info@aas-echallens.ch](mailto:info@aas-echallens.ch)

**www. prilly/ch/social**

**Etat Civil du Nord Vaudois**

Rue du Lac 2

1400 Yverdon-les-Bains

**Tél. 021 557 07 07 – Fax 024 557 68 55**

**Justice de paix**

Rue des Moulins 10, case postale 693,

1400 Yverdon-les-Bains

**Tél. 021 557 65 35 – Fax 021 557 65 36**

**Conseil Communal**

*Président*

**DUPERRUT Olivier - Tél. 021 701 35 69**

*Secrétaire*

**HECK Regula - Tél. 021 701 31 14 / 021 701 29 80**

<b>Votations et élections</b> Maison de commune	<u>Ouverture du bureau de vote :</u> <b>Dimanche : 9h à 10h</b> Les électeurs peuvent déposer leur enveloppe de vote dans la boîte aux lettres de la Maison de commune <b>jusqu'à 10h.</b>
<b>Pasteur</b>	<b>Antoine Reymond</b> Passiaux 17 1008 Prilly Tél. 079 379 84 51
<b>Paroisse catholique</b>	<b>Abbé Marek Sobanski</b> Tél. 021 634 72 77 <a href="mailto:paroisse.bussigny@cath-vd.ch">paroisse.bussigny@cath-vd.ch</a>
<b>ASICOPE</b>	<b>Monney Françoise, Mex</b> , doyenne primaire Tél. 021 863 13 20 <b>Rossel Ingrid</b> , syndique Etablissement secondaire Cossonay-Penthalaz 1304 Cossonay, Tél. 021.863 13 13
<b>Office d'impôt</b>	Place Emile Gardaz 5 1040 Echallens 021 316 96 66 / fax 021 316 96 67
<b>Office des poursuites</b>	Place Emile Gardaz 5 1040 Echallens 021 316 97 00 / fax 021 316 97 01
<b>ORP</b> Office régional de placement	Ch. du Grand-Record 7 1040 Echallens Tél. 021 557 18 90 / fax 021 557 18 95
<b>Préfecture</b>	Place Emile Gardaz 8 1040 Echallens 021 557 18 45 / fax 021 557 18 54
<b>Pilier d'affichage</b>	Les avis d'enquête, les heures et résultats de votations et d'élections, autres publications officielles sont affichés au pilier public, sous le couvert de la fontaine, en face de l'église

<b>Service du feu</b>	<p>Téléphoner immédiatement au No 118</p> <p>Donner ses nom et adresse et indiquer le genre de sinistre (feu, feu de voiture, inondation, etc.)</p>
<b>Appareils bruyants</b>	<p><b>Tondeuses, motoculteurs, taille-haies, etc.</b></p> <p>Il est permis de faire fonctionner ces engins à moteur à essence ou électriques, tous les jours <b>de 8 h à 20 h, sauf le dimanche et les jours fériés</b> où leur usage est strictement interdit.</p>
<b>Tirs militaires</b>	<p>Vufflens ne disposant pas de stand de tir, chacun voudra bien prendre personnellement ses dispositions pour effectuer ses tirs avec une société de son choix.</p>
<b>Bibliothèque</b>	<p>Cuvillard 17</p> <p>Ouverte chaque lundi et jeudi de 17h à 18h30</p> <p><b>Wihler Marcela</b>, responsable</p> <p>Tél. 021 701 36 30</p>
<b>Cartes d'identité</b>	<p><b>Formulaire établi par le Bureau communal à Vufflens-la-Ville</b></p> <p>CHF 65.- + 6.- dès 18 ans</p> <p>CHF 30.- + 6.- jusqu'à 18 ans</p> <p>Se munir d'une photo passeport en bonne et due forme et de l'ancienne carte d'identité (ou d'un avis de perte établi par un poste de police/gendarmerie suisse)</p>
<b>Passeports</b>	<p><b>Formulaire établi par le Centre de biométrie à Lausanne</b></p> <p><a href="http://www.biometrie.vd.ch">www.biometrie.vd.ch</a> ou au 0800 01 1291</p> <p>CHF 140.- + 5.- dès 18 ans</p> <p>CHF 60.- + 5.- jusqu'à 18 ans</p> <p><u>Passeport + carte d'identité</u> :</p> <p>CHF 148.- + 5.- dès 18 ans</p> <p>CHF 68.- + 5.- jusqu'à 18 ans</p> <p><b>Les photos sont faites par le Centre.</b></p>

## Aux parents des élèves habitant Vufflens-la-Ville et/ou scolarisés à Vufflens-la-Ville

Madame, Monsieur,

La Municipalité envisage de mettre sur pied l'accueil des enfants de Vufflens ou enclassés à Vufflens de 1P à 6P, les après-midi de 15h30 à 17h30.

Les petits-déjeuners ne connaissant pas un franc succès, nous pourrions envisager de supprimer ces derniers au profit d'une garde l'après-midi.

Pour concrétiser ce projet, nous désirons connaître le nombre d'enfants susceptibles d'utiliser ce service. Selon le nombre d'intéressés, nous pourrions les accueillir dès la rentrée scolaire d'août 2016.

Le montant de la prise en charge serait de **CHF 25.- par enfant** (goûter compris).

En cas d'intérêt, merci de nous retourner ce formulaire dûment complété à l'Administration communale, rue de la Poste 10, 1302 Vufflens-la-Ville ou par mail à [commune@vufflens-la-ville.ch](mailto:commune@vufflens-la-ville.ch) au plus tard le 18 mars 2016 afin de nous permettre d'organiser la mise en place de cette nouvelle structure.

Cette démarche n'est pour l'instant que consultative. Nous vous informerons de la suite des événements après les vacances de Pâques. En cas de forte demande, une inscription définitive vous parviendra dans le courant du mois de juillet 2016.

.....à découper.....  
cocher les cases souhaitées s.v.p.

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_



Noces de diamant  
Jeanne Elise  
et René  
Hämmerli



Noces d'or  
Marianne  
et Manfred  
Neueunschwander



## Calendrier de l'Avent

Mardi	1	Familles Humair et Selic vin chaud de 17h à 19h
Mercredi	2	Famille Duperrut Olivier et Diana vin chaud dès 17h
Jeudi	3	<b>Ecole instrumentale et Contes à 17h</b>
Vendredi	4	Famille Pilet Jacques et Stéphanie
Samedi	5	<b>Téléthon vente de peluches et vin chaud dès 9h (gym féminine)</b>
Dimanche	6	<b>Familles Benvegnin + Lasserre bricolage pour enfants + soupe de 11h à 15h</b>
Lundi	7	Famille Pichard Dominique et Anne
Mardi	8	<b>Familles Gruaz et Zani soupe, douceurs et accordéon dès 17h30</b>
Mercredi	9	Famille Monod Pascal et Lucie
Jeudi	10	Famille Nerny Sylvie
Vendredi	11	<b>Vente de sapins et cartons du cœur vin chaud dès 17h</b>
Samedi	12	<b>Familles Jelski et Savoy apéro dès 18h30</b>
Dimanche	13	<b>Famille Baldicchi Roberto et Claudia apéro dès 17h</b>
Lundi	14	<b>Gym Hommes apéro-soupe-fromage dès 18h30</b>
Mardi	15	<b>Commune verrée dès 18h</b>
Mercredi	16	<b>Ecoles</b>
Jeudi	17	<b>Association stop bruit verrée dès 18h</b>
Vendredi	18	<b>Familles Guerry et Di Lallo raclette dès 18h</b>
Samedi	19	<b>Famille Rigamonti Alberto et Giuseppina apéro dès 18h</b>
Dimanche	20	<b>Famille Jaquier Sébastien et Nathalie apéro dès 18h</b>
Lundi	21	Famille Rieser Sven et Muriel
Mardi	22	<b>Famille Duperrut Pascal et Isabelle apéro dès 17h30</b>



## de la Gym féminine

Rue de Marteley 7

Grand-Rue 33

**Cuvillard 17 (bibliothèque)**

Rte de Bovon 24

**La Seringue (en face de l'église)**

Ch. du Clos 2AB

Rue de la Poste 19b

Ch. des Mainesses 8 et 9

Grand-Rue 14

La Ruelle 4b

**Grande Salle (rte de Bovon 46)**

La Ruelle 13

L'Arzillier 13

Rue de la Poste 1

**Maison de commune (rue de la Poste 10)****Rte de Bovon 3**

L'Arzillier 51

Grand-Rue 7

Ch. des Grands-Champs 11

Ch. de l'Escabole 20

Ch. de l'Escabole 6

Rte de Bovon 2



**BIBLIOTHEQUE  
COMMUNALE**

**Jeudi 3 décembre 2015**  
**17h00**

La bibliothèque de Vufflens-la-Ville et  
l'Ecole Instrumentale de l'Harmonie du Pontet  
invitent parents et enfants à venir écouter des contes  
agrémentés de petites pièces musicales  
interprétées par de jeunes musiciens.

**3 à 5 ans**  
Bien au chaud  
dans la  
bibliothèque,  
Maude vous  
raconte des  
contes de  
Noël.



**Dès 5 ans**

**Bien emmitouflé  
avec gants et bonnets,  
Emmanuelle vous  
raconte des contes  
d'hiver ...**

(à l'extérieur, mais à l'abri si il  
pleut !)

Petits biscuits et thé chaud

Pendant les vacances de Noël, la bibliothèque restera ouverte les mardi 22 et mardi 29 décembre de 17h00 à 18h30.



# TELETHON

A red brushstroke graphic with a white cross, positioned behind the letter 'O' in the word 'TELETHON'.

LE SAMEDI 5 DECEMBRE 2015

A LA SERINGUE DE 9H à 16H

Venez nombreux nous rendre visite !

Vin chaud – thé – café

Verre de l'amitié

Pâtisseries

Vente de peluches

Les organisatrices : gym féminine



**Vendredi 11 décembre 2015  
de 16h30 à 18h**

**au local de voirie sis à la Grande Salle  
de Vufflens-la-Ville**



Nous vous attendons les bras ouverts pour la récolte des marchandises et dons. Un vin chaud offert par la Commune agrémentera ce moment.

### **Denrées de base**

Huile  
Riz  
Sucre  
Pâtes diverses  
Pommes de terre, röstis, purée  
Lait UHT, lait en poudre  
Potages  
Confitures  
Sauces, sauce tomates  
Conserves de fruits  
Conserves de légumes  
Œufs

### **Denrées complémentaires**

Céréales  
Biscuits, chocolat  
Café, thé, cacao  
Thon, sardines  
Fromage  
Produits d'hygiène  
Produits pour bébés

L'association des Cartons du Cœur est une association entièrement composée de bénévoles qui a été créée en 1992 à Neuchâtel. Depuis, elle a bien grandi et on compte aujourd'hui une vingtaine d'antennes dans le canton de Vaud. Ces antennes dépendent de la Fédération Vaudoise des Cartons du Cœur, qui veille au respect de la charte, à la protection de notre logo et à la bonne communication entre les différentes antennes.

Les Cartons du cœur apportent une aide sous forme de nourriture et de produits d'hygiène aux gens nécessiteux qui se sont signalés à eux. Ils n'ont en aucun cas pour vocation et pour objectif de se substituer aux services sociaux, officiels ou privés ([www.cartonsducoeur-lausanne.ch](http://www.cartonsducoeur-lausanne.ch)).

## **FSG Vufflens-la-Ville**

### **Marché artisanal du 29.08.2015**

Toutes nos félicitations à Mme Esther Mulhauser qui a remporté notre concours « estimation de hauteur d'un montage gymnique » et qui est repartie avec le panier garni du terroir qui était en jeu. La réponse exacte était de 6m24. Un grand merci à tous les participants !!!



### **Week-end à Leysin les 12 et 13 septembre 2015**

Une trentaine de nos gymnastes ont pris part à ce sympathique weekend sportif. Randonnée en montagne, rallye, jeux d'équilibre, activités créatrices, boum, grillades et bonne humeur étaient au programme. Bravo à tous !!!





www.stv-fsg.ch

# FSG VUFFLENS

## Horaires des leçons de gym Année scolaire 2015-2016

<b>Gymnastique Parents-enfants :</b> dès 3 ans révolus	Le lundi de 16h00 à 17h00
<b>Gymnastique Infantile 1:</b> Pour les enfants en 1 <sup>ère</sup> année scolaire	Le mardi de 16h30 à 17h30
<b>Gymnastique Infantile 2 :</b> Pour les enfants en 2 <sup>ème</sup> année scolaire	Le mardi de 17h30 à 18h30
<b>Gymnastique aux agrès (complet) :</b> Pour les filles de la 3 <sup>ème</sup> à la 9 <sup>ème</sup> année scolaire	Le mercredi de 17h30 à 19h
<b>Jeunes Garçons :</b> Pour les garçons dès la 3 <sup>ème</sup> année scolaire	Le jeudi de 17h30 à 18h45
<b>Multi Sports mixtes :</b> Pour les enfants dès la 7 <sup>ème</sup> année scolaire	Le jeudi de 18h45 à 20h00
<b>Athlétisme mixte</b> Pour les enfants dès la 4 <sup>ème</sup> année scolaire	Le mardi de 18h30 à 19h45
<b><i>nouveau !!!</i></b> <b>Zumba</b> De 14 à 99 ans	Le mardi de 20h à 21h00

Présidente : S. Lasserre 079/793.11.68

Caissière : N. Jaquier 079/604.97.11

[fsg.vufflens@bluewin.ch](mailto:fsg.vufflens@bluewin.ch)

[www.vufflens-la-gym.ch](http://www.vufflens-la-gym.ch)

**Gym Féminine**

Le jeudi de 20 à 21h15

Renseignements D. Duperrut 021/701.35.69

**Gym Hommes**

Le lundi de 19h30 à 21h30

Renseignements R. Weissbrodt 021/701.43.41



## Cartes journalières CFF à CHF 37.-

Ces cartes donnent droit à la libre circulation sur les réseaux CFF, les cars postaux, ainsi que la plupart des chemins de fer privés, bus et lignes de bateaux, le jour choisi. Ces cartes sont aussi disponibles sous forme de bons cadeaux. Réservation sur le site [www.penthalaz.ch](http://www.penthalaz.ch), au guichet du Service de la population de Penthalaz, ou par téléphone au **021 863 20 52**.

Horaires : Lundi 7h30-11h30 / 13h30-17h    Mardi 7h30-11h30

Mercredi 7h30-11h30 / 16h-19h    Jeudi/Vendredi 7h30-11h30

**En « Last minute », sans réservation, vous pouvez acquérir directement au Bureau de la Commune de Penthalaz, les cartes non vendues du jour ou du lendemain au prix de CHF 20.-.**

\*\*\*\*\*

### *Objets trouvés*



Mesdames, Messieurs, chers parents,

Des objets trouvés de toute nature non réclamés attendent leurs propriétaires au Bureau communal.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir venir chercher ces objets durant les heures d'ouverture **jusqu'au mercredi 23 décembre, à 12h.**

Tous les objets non réclamés à cette date seront amenés aux points de recyclage adéquats.

Nous vous remercions de votre diligence.

La Municipalité



L'équipe du Centre TOMATIS de Lausanne  
a le plaisir de vous annoncer

## **l'ouverture de son nouveau Centre à Penthaz**

### **Méthode TOMATIS – Rééducation de l'écoute, du langage et de la voix**

---

Centre TOMATIS, Chemin du Mont-Blanc 6, 1305 Penthaz  
[www.tomatis-lausanne.ch](http://www.tomatis-lausanne.ch)  
 tél. 021 312 26 00

\*\*\*\*\*



#### **Conditions**

Tu as **18 ans** révolus

Tu es **disponible**

Tu es **motivé(e)**

Tu es en **bonne condition physique**

#### **1ère année :**

**2 jours** de formation cantonale au printemps

**12 heures** d'exercices répartis sur l'année

#### **Les suivantes**

Possibilité d'intégration au **DPS – le détachement de premier secours.**



## Vente de sapins de Noël

Vendredi 11 décembre 2015  
de 16h30 à 18h

au local de voirie sis à la Grande Salle

Seules les personnes qui auront retourné ce bulletin complété pourront obtenir un sapin (un seul par ménage).

Prix : Petit : CHF 12.- Moyen : CHF 15.- Grand : CHF 18.-  
(à payer comptant sur place)

Un vin chaud agrémentera cette distribution.

L'Association des Paysannes Vaudoises de Vufflens-la-Ville et environs récoltera le même jour, à la même heure et au même endroit, des marchandises et dons pour

### les cartons du cœur



Un grand merci pour votre générosité !



A retourner au Bureau communal, rue de la Poste 10, ou par courriel à [commune@vufflens-la-ville.ch](mailto:commune@vufflens-la-ville.ch) **jusqu'au 4 décembre 2015 !**

**Nom** ..... **Prénom** .....

Merci d'indiquer la taille désirée :

<b>PETIT</b> (12.-)	<b>MOYEN</b> (15.-)	<b>GRAND</b> (18.-)
<b>jusqu'à 1 m</b>	<b>de 1m à 1m80</b>	<b>à partir de 1m80</b>



[www.vufflens-la-ville.ch](http://www.vufflens-la-ville.ch)

Décembre 2015

No 4

## Fermeture de fin d'année du Bureau communal

du jeudi 24 décembre 2015  
au mardi 5 janvier 2016, à 9h

En cas de nécessité, vous pouvez contacter :  
Mme Ingrid Rossel, Syndique, 021 701 02 27  
M. Michel Gruaz, Municipal, 021 701 35 33



La Municipalité  
et le personnel communal  
vous souhaitent de belles fêtes !